

METALLURGIE : NEGOCIATIONS SUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Agir ensemble pour une convention nationale du 21^{em} siècle

Les droits des salariés de la Métallurgie sont attaqués de toute part. Vous pensez sans doute que cela n'est pas particulier à notre branche... et vous avez raison... en partie :

RAISON car nombre de réformes s'appliquent à tous :

- La loi Travail II issue des Ordonnances Macron,
- La casse des Services publics et en particulier de la Santé et de l'Education nationale,
- La disparition de milliers de représentants du personnel dans les entreprises du privé par la mise en place des CSE à la place des CE, DP et CHSCT,
- La future réforme des systèmes de retraite...

TORT car nos Conventions Collectives ne s'appliquent qu'aux salariés de la métallurgie. Mais l'attaque sur nos droits spécifiques par l'UIMM n'est en rien différente de celle gouvernementale contre le statut des cheminots.

Depuis bientôt deux ans, se négocient entre le patronat de la métallurgie (UIMM) et les 4 organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, CGC et FO), tous nos droits construits tout au long du XXe siècle. Ceux-ci sont contenus dans nos Conventions collectives ainsi que dans les accords nationaux de branche.

Ils traitent de tous les aspects de notre vie de travailleur métallurgiste, que ce soit :

- Le mode de contrat de travail,
- Du salaire,
- Des classifications,
- De l'organisation du temps de travail,
- Des conditions de travail,
- De la prévoyance,
- De tous les droits attachés à la personne comme la prime d'ancienneté, les jours d'enfants malades, les jours de carence, la maladie...

LE TOUS ENSEMBLE DE CE 28 JUIN

Les confédérations CGT et FO ainsi que les organisations de jeunesse UNEF, UNL et FDL appellent à une journée de mobilisation interprofessionnelle le 28 juin pour la défense des droits et l'aboutissement des revendications qui s'expriment dans de nombreux secteurs de notre société.

Les premiers thèmes abordés montrent une volonté patronale de faire reculer le droit de façon drastique.

Quelques exemples :

- Les classifications : refonte totale de l'existant. Le principe sera le classement des postes de travail et non plus de la personne ; ce qui reviendra à dire que le salaire comme le coefficient sera fonction du poste occupé et de ce fait sera fluctuant au gré de l'employeur... à la hausse comme à la baisse !
- Fin de la reconnaissance du diplôme à l'embauche et aucune d'évolution automatique de carrière.
- Accord permettant aux employeurs l'embauche en CDI de chantier, contrat qui précarise un peu plus les salariés,
- Explosion des heures supplémentaires à la main de l'employeur, les passant de 220h maximum actuellement à 340h voire 500h par an.

AGIR ENSEMBLE

Le 29 juin va se dérouler une nouvelle séance de négociation. C'est un temps charnière car l'accord national sur le contrat de chantier ainsi que celui sur les CDD et l'intérim vont être mis à signature. De plus, ce jour-là, le projet d'accord sur le temps de travail devrait être mis en réserve et la négociation suspendue.

Pour cela, la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT (FTM-CGT) appelle ce jour-là tous les syndicats CGT à organiser dans leur entreprise des débrayages d'une heure minimum pour débattre de ces négociations, de leurs conséquences et des propositions CGT et ainsi peser sur le contenu des projets. Nous ne sommes pas présents à TCS Brive, mais malgré cela la CGT Thales a tenu à vous informer depuis plusieurs mois de l'avancée de ces négociations nationales. **Votre intervention dans ces négociations est plus que jamais nécessaire. Il en va des droits de 1,4 millions de salariés. De plus les droits et accords Thales sont basés sur nos conventions collectives. Nos droits Thales suivront la même direction que ceux de la métallurgie, les contrats de chantier par exemples pourront entrer dans Thales si des organisations syndicales signent, tous comme toutes les autres régressions contenues dans ces projets d'accords.**

TCS CHOLET: Demande d'une prime transitoire de mission opérationnelle

Depuis plus d'un an, les salariés, appuyés par les organisations syndicales, à l'initiative de la CGT, demandent une prime « de découchage » (mission opérationnelle). Cela fait suite à la décision brutale de la Direction du Groupe, pour se mettre en conformité avec l'URSAFF, de ne plus reconduire le forfait Journalier Thales à chaque nuitée passée en mission. La direction de TCS, et du site de Cholet, font la sourde oreille à la demande d'ouverture de négociation en vue de mettre en place cette prime, de manière transitoire, en attendant la renégociation de l'accord Groupe sur les déplacements, qui ne démarrera au mieux qu'au second semestre 2018 pour une application en 2019. Cette prime permettrait de compenser les efforts professionnels et les contraintes personnelles que ces missions représentent :

- Génération de stress (du salarié face au client, réussite de la mission, gestion d'imprévus).
- Perte de qualité de vie de famille.
- Situation d'urgence familiale non gérable à distance.
- Risques supplémentaires sur la route (une des causes majeures de mortalité en France).
- Fatigue.
- Avance de frais liée à la non prise en compte de l'American Express.
- Moins de disponibilité pour les obligations personnelles. (Rendez-vous médicaux, banque, école, associations, ...).
- Frais de garde d'enfant.

Face à l'absence de dialogue sociale de TCS Les organisations syndicales appellent les salariés de TCS Cholet à faire une grève reconductible d'une demi-heure toutes les semaines, le vendredi de 14H45 à 15H15, jusqu'à l'obtention d'une prime de mission opérationnelle. Mais en réalité cette prime concerne tous les salariés de TCS, y compris ceux de Brive.

NEGOCIATION GROUPE: Mise en place des CSE dans Thales

Un accord sur les nouvelles instances représentatives du personnel et la mise en place des CSE est en cours. La volonté de la CGT Thales est de contrer les effets néfastes des ordonnances MACRON qui suppriment les DP et les CHSCT, qui réduisent le nombre d'élus. Moins défendus, vous le serez ! N'oubliez pas de remercier ceux qui ne s'y sont pas opposés quand il le fallait.

Ouverture des négociations sur l'accord Anticipation (GAE et GPEC): C'est une nécessité avec les nouvelles possibilités de licenciements collectifs à la hussarde que proposent encore les ordonnances MACRON. N'oubliez pas de remercier ... Soyons optimiste, tous semblent avoir compris les objectifs de l'exécutif. Jamais trop tard il est.



Actualité TCS Brive

PSE chez Anovo : Et si TCS ouvrait sa bourse à l'emploi aux salariés d'Anovo

Le site voisin de la société Anovo est actuellement touché par un PSE qui vise à supprimer 95 postes, notamment de techniciens en électronique, sur les 182 emplois actuellement présent. Certains de ces salariés sont d'anciens collègues de travail de Thomson à l'époque. Les savoir-faire et compétences de ces salariés expérimentés pourrait être utiles pour le développement du site de TCS Brive. Alors pourquoi ne pas allier solidarité et intérêt industriel pour TCS Brive en copiant et améliorant ce qui a été fait par exemple pour les salariés de Gemalto, en cours d'achat par le groupe Thales et eux aussi impactés par un PSE ? Thales pourrait non seulement ouvrir la bourse de l'emploi interne aux salariés d'Anovo Brive mais aussi signer une réelle convention de transfert entre Anovo et Thales.

Si vous avez des questions sur différents sujets, si vous avez des propositions à formuler ou si vous voulez participer et construire avec nous vos revendications, n'hésitez pas à nous contacter. Et pourquoi pas aller encore plus loin et vous syndiquer pour avoir une présence CGT à TCS Brive ?

Contacts CGT

UL CGT Brive : 05 55 74 28 36

Métallurgie Corrèze : cgt.gauget@orange.fr

CGT Thales : cgt@thalesgroup.com

Sites web CGT

CGT Thales : <http://cgthales.fr>

Vos droits: <http://www.thadis.com>

Imagerie d'avenir : <http://imageriedavenir.fr/>